



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Extrait du procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le 7 août 2017 à 20h00, à la salle du conseil, sis au 390 rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville et à laquelle étaient présents :

Madame le maire : Francine Morin
Mesdames les conseillères : Josée Mathieu et Emmanuelle Bagg
Messieurs les conseillers : Mario Jussaume et Guy Robert tous formant quorum.

Étaient également présentes Mesdames Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Geneviève Bureau, adjointe administrative.

Étaient absents le conseiller Éric Delage et la conseillère Marie Eve Leduc.

RÉSOLUTION NO 2017.08.21 PROCLAMATION – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Sur la proposition de Josée Mathieu

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer Saint-Bernard-de-Michaudville municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donné à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 8 août 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Sylvie Chaput

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.